

COMMUNE DE CARCÈS  
AR Prefecture

083-218300325-20250401-DELIB202510-DE  
Reçu le 09/04/2025



Carcès

Délibération Municipale n° 2025-10

Extrait du registre des Délibérations

SEANCE DU 1<sup>ER</sup> AVRIL 2025

MEMBRES EN EXERCICE

En exercice	Présents	Représentés	Absents	Votants	Quorum
23	19	4	0	23	12

**OBJET : Délibération relative sur le maintien ou des fonctions d'un adjoint suite au retrait de l'ensemble de ses délégations**

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ ET LE 1<sup>ER</sup> AVRIL à 18 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de Carcès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain RAVANELLO, Maire de Carcès.

Date de la convocation : 24 Mars 2025

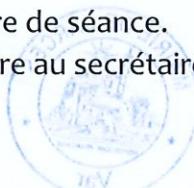
**PRESENTS :** RAVANELLO Alain – CHIAPELLO Amandine – CLAVIER Vincent - GARCIA Christine – COLIN Martine – HERBEL Joseph – GANZIN Mireille - VIDAL Antoinette LAUDICINA Patrick - CORINO Pierre – PAUL CAMAIL Florence - LORENZON Céline - AMBARD Frédéric – OLIVERO Christophe – FABRE Thibault - SCHMITT Patrick – BRISPOT John -- BULLE Lucie – TOURET Marie-Laure

**PROCURATIONS :**

Monsieur FERRETTO-REGGI Nicolas a donné procuration à Monsieur SCHMITT Patrick,  
Madame VINCENT Nadine a donné procuration à Monsieur BRISPOT John,  
Monsieur ROUX Jérémy a donné procuration à Madame PAUL CAMAIL Florence  
Monsieur PELEPOL Stéphane a donné procuration à Monsieur OLIVERO Christophe

Madame TOURET Marie-Laure a été désignée secrétaire de séance.

Le secrétariat administratif est désigné comme auxiliaire au secrétaire de séance.



AR Prefecture  
Vu le code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2122-18 et  
L.2121-20  
Réf : 083-218300325-20250401-DELIB202510-DE  
Reçu le 09/04/2025

VU l'arrêté n°2024-02, en date du 14 mars 2024, portant délégation de fonction et signature et d'indemnités à Monsieur Vincent CLAVIER, adjoint au Maire chargé de l'aménagement du territoire, est délégué, sous la surveillance et la responsabilité du Maire à signer tous actes et documents ainsi que tous courriers et pièces administratives se rapportant aux domaines suivants :

- Suivi et réception des études et travaux : bâtiments, infrastructures réseaux divers
- Gestion de la voirie communale : éclairage public, mobilier urbain, propreté urbaine et environnementale (visuelle, aquatique, atmosphérique et climatique) etc...
- Gestion des bâtiments communaux et des établissements recevant du public (E.R.P)
- Gestion du parc automobile, espaces verts, ateliers etc....
- Gestion de l'eau potable et des eaux usées : assainissement et pluvial
- Gestion des forêts, chasse et pêche, agriculture, environnement

VU l'arrêté n°2025-09, en date du 24 mars 2025, notifié à l'intéressé en RAR le 24 mars 2025, portant retrait des délégations de fonction et de signature,

**CONSIDERANT** qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'Administration municipale,

**CONSIDERANT** qu'aux termes de l'article L.2122-18 du code général des collectivités territoriales « *Lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions* ».

- Il est demandé au conseil municipal de prendre acte du retrait des délégations de fonction et de signature de Monsieur Vincent CLAVIER et de ne pas maintenir Monsieur Vincent CLAVIER dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

L'assemblée après en avoir délibéré, à la **MAJORITÉ** décide :

Pour : 11

Contre : 9

Abstention : 3

- De prendre acte du retrait des délégations de fonctions et de signature à Monsieur CLAVIER,
- De ne pas maintenir Monsieur Vincent CLAVIER dans ses fonctions d'adjoint au Maire.

Pour copie conforme,  
Le Maire

Alain RAVANELLO



La secrétaire de séance

Marie Laure TOURET